



La chasse au trésor des services secrets

Ce n'est pas la première fois dans l'Histoire que les services secrets d'un pays se substituent au fisc et mobilisent leurs propres ressources humaines, financières et techniques pour renforcer le pouvoir d'imposition des percepteurs. On se souvient en effet que dans les années 1980, la DST française, par l'entremise d'un collaborateur déloyal d'une grande banque suisse, avait réussi à mettre la main sur quelques supports de données. Les bandes magnétiques en usage à l'époque étaient utilisées à plusieurs reprises, les nouvelles données s'inscrivant par-dessus les anciennes. Des bribes d'informations pouvaient donc subsister en fin de bande, dangereux procédé ou «problème résiduel» dont les Français avaient fait leur cible, supposant – à raison – trouver des noms de clients bancaires sur les parties de bandes non réenregistrées. Ils parvinrent effectivement à déchiffrer des noms de clients, et les autorités fiscales françaises ne tardèrent pas à tomber sur le paletot de citoyens qui ne se doutaient de rien, avec à la clé des perquisitions et des interrogatoires extrêmement pénibles.

L'affaire finit toutefois par s'enliser pour des raisons qui restent obscures. Il se peut que faute d'adresses de domicile, les données n'aient pas eu la pertinence voulue – à quoi un patronyme comme «Leblanc» pourrait-il bien conduire en France? Ou peut-être que la liste des noms identifiés était simplement trop explosive, autrement dit qu'elle remontait jusque dans les rangs de l'establishment économique et politique, si bien que l'opiniâtreté du fisc aurait mis en péril la stabilité d'une autorité française évoluant souvent aux confins de la légalité. Ou alors les services secrets ont-ils livré aux autorités fiscales des listes incomplètes – pratique courante dans ce milieu –, histoire de ménager leurs propres intérêts. Quoi qu'il en soit, la montagne accoucha d'une souris.

Au temps de la Deuxième Guerre mondiale, il y eut le cas d'un citoyen autrichien détenu par la Gestapo allemande et qui fut contraint de révéler des informations sur ses relations antérieures avec la banque Wegelin de Saint-Gall. Par une combinaison de subtilité, de rigueur et de souplesse qui, même avec la distance historique, force l'admiration encore aujourd'hui, les Associés de l'époque étaient parvenus à sauver non seulement la vie de cet habitant du Vorarlberg, mais également la majeure partie de sa fortune. S'il reste des traces de cette affaire, c'est en raison d'une plainte pour atteinte à l'honneur qu'un cabinet d'avocats zurichois a déposée à l'encontre d'un historien; celui-ci avait qualifié ladite étude d'avant-poste

* L'auteur est associé-gérant de Wegelin & Co. Banquiers Privés.

de la Gestapo en Suisse, en prenant notamment comme preuve l'action dudit cabinet zurichois contre la banque saint-galloise.

Il y a quelques années de cela, une liste de clients d'une fiduciaire liechtensteinoise a atterri à la rédaction d'un magazine d'information allemand; les services secrets étaient vraisemblablement impliqués dans le «deal» passé entre un employé indélicat de la fiduciaire et les milieux intéressés en Allemagne. L'affaire aboutit à la condamnation d'un célèbre sportif équestre pour fraude fiscale, mais eut pour le reste étonnamment peu de répercussions: la grande vague d'arrestations de riches fraudeurs du fisc n'eut jamais lieu.

Le recours aux services secrets est un moyen plutôt impérieux dans la palette d'instruments utilisés par l'autorité fiscale pour inciter les contribuables à s'acquitter de leurs impôts. Les méthodes policières «classiques» – écoutes téléphoniques, surveillance du courrier et surtout des e-mails, extraction de données auprès des émetteurs de cartes de crédit, infiltration d'indics dans la sphère privée des suspects et autres spécialités du genre – ne sont évidemment pas loin. Mais alors que les activités des services secrets empiètent presque inévitablement sur les droits souverains d'autres Etats, l'instrumentation policière, en revanche, se heurte «uniquement» à d'autres biens juridiques dont la protection, en l'occurrence, incomberait aussi à l'Etat.

Ce qui ressort de cette petite rétrospective historique, c'est la disproportion entre d'un côté les moyens utilisés, au nombre desquels on trouve bien entendu l'atteinte et la violation de régimes fondés sur l'Etat de droit, et de l'autre le succès matériel des actions engagées. Un succès resté jusqu'ici de l'ordre de l'anecdotique. Sur la base de cette expérience historique, la question se pose donc de savoir s'il vaut la peine d'examiner par le menu le dernier cas en date, soit «l'affaire Zumwinkel». Car il y a de fortes chances pour que ce ne soit là qu'un nouveau feu de paille, un dossier qui tombe à point nommé pour des politiciens sous pression et des médias en mal de sujets et qui ne changera rien ou presque à la problématique européenne de la perception fiscale, de l'escamotage fiscal, de l'évasion fiscale, de la fuite des capitaux et de la fuite physique. Voilà qui nous permettrait de nous consacrer une nouvelle fois au thème – pas franchement réjouissant – de la crise du crédit.

Mais nous ne céderons pas à la facilité. Selon nous, l'affaire Zumwinkel pourrait bien marquer le début d'une nouvelle phase dans le conflit qui oppose certains Etats à leurs contribuables et aux structures étrangères réticentes à coopérer. L'agressivité manifestée dans le cas présent n'augure rien de bon. Là où en Italie, l'incapacité et la capitulation de l'administration face à l'ampleur du problème ont étouffé dans l'œuf toutes les tentatives faites jusqu'ici, là où en France, l'existence officielle des favorites a depuis toujours posé les limites d'une rigidité morale, «l'attitude de l'inconditionnel» allemande (empruntée à Hans Magnus

Enzensberger) a mis en branle un mouvement susceptible de prendre une dimension (auto)destructrice.

Conception de l'Etat et réalité de l'Etat

L'idéalisme est à l'origine de bien des maux. Dans le cas présent, il s'agit d'une conception idéaliste de l'Etat qui veut qu'un parlement élu par des citoyens agissant et pensant de manière parfaitement démocratique produise des décrets entièrement compatibles avec l'Etat de droit et respectant scrupuleusement la Constitution, décrets qui sont ensuite appliqués par un exécutif se conformant aux règles de la séparation des pouvoirs, et interprétés par une justice indépendante en cas de litige. Cette activité inattaquable engloberait tout ce qui incombe raisonnablement à l'Etat, des tâches classiques telles que la sécurité, l'infrastructure et l'éducation à la prévoyance pour tout ce que la vie des citoyens réserve comme aléas, en passant par la réglementation avisée des activités économiques. Les prérogatives territoriales de l'Etat s'inscrivent dans ce même contexte, de sorte que personne ne saurait éviter la soumission à ce modèle idéal – de par son domicile, sa résidence ou tout au moins son domicile fiscal –, si ce n'est en choisissant l'émigration physique.

Dès lors que selon cette vision des choses, tout se déroule dans le cadre légal et que ce qui ne fonctionnerait pas de manière optimale fait l'objet d'un processus de révision idéalement défini au travers du débat démocratique réunissant citoyens, parlement, administration et justice, il n'y a dans cette réflexion absolument aucune raison imaginable pour que cette soumission ne concerne pas également la totalité des biens matériels. Souvent évoqué dans le cadre de l'affaire Zumwinkel, l'argument relatif au fondement démocratique et légal des réglementations fiscales et à la nécessité de les appliquer de manière cohérente n'est pas sans logique interne, mais le principe de la proportionnalité de l'action de l'Etat, lui aussi ancré dans la Constitution allemande, devrait néanmoins poser la question des moyens autorisés pour cette mise en application. En l'occurrence, aux yeux des observateurs extérieurs et de ceux que les leçons de l'Histoire ne rebutent pas, le traitement brutal réservé à ce Monsieur Zumwinkel et la propension des autorités à se servir d'une opinion publique chauffée par les médias sont plus que discutables, même ou précisément au nom d'une conception idéaliste de l'Etat.

C'est naturellement d'autant plus vrai si l'on rejette la conception idéaliste de l'Etat et que l'on opte pour une vision plus réaliste de la situation. On se trouve alors face à un tableau peu reluisant de l'Allemagne et de la plupart des pays d'Europe continentale. La négligence toujours plus manifeste dont font l'objet les tâches publiques classiques renvoie à une économie de privilèges devenue impossible à gérer et surtout à financer. Les autorités ont de facto perdu le contrôle de certains quartiers de grandes villes comme Berlin, Hambourg et même Francfort qui, à défaut de connaître l'agitation permanente prévalant dans les banlieues et les cités françaises, sont souvent régies par des cartels d'immigrants quasi mafieux qui ont

remplacé la force publique. De fait, ce n'est qu'à certaines heures du jour que l'on peut déambuler sans craintes sur les places publiques, dans les gares ou les passages souterrains, et ce malgré la mise en place de systèmes de surveillance et de recherche toujours plus ingénieux et toujours plus importuns pour le citoyen.

Après avoir été pendant longtemps un modèle pour l'ensemble du continent, les infrastructures allemandes souffrent aujourd'hui de sous-investissement, fruit d'une politique confuse. Les centrales nucléaires en fournissent l'exemple le plus flagrant: le manque de détermination à assurer la rénovation continue des installations existantes ou à construire de nouvelles centrales condamne l'Allemagne à dépendre toujours plus des livraisons de gaz russe. C'est dire que les perspectives à long terme en matière d'approvisionnement énergétique (particulièrement indispensable à l'industrie) s'assombrissent à vue d'œil. Dans d'autres domaines infrastructurels, des syndicats agressifs regagnent du terrain et, une semaine sur deux, plongent le pays dans un état d'urgence économiquement désastreux.

Bon nombre d'écoles du pays vivent également dans une sorte d'état d'urgence provoqué par une complaisance exagérée, d'origine idéologique, face aux revendications des minorités ethniques. Ainsi, dans certains établissements, la cafétéria reste fermée durant le ramadan, même pour les élèves non musulmans. L'héritage occidental – fondement d'une société civile opérationnelle – se retrouve marginalisé dans les programmes scolaires, et les «humanités» menacent de disparaître du vocabulaire.

Or la baisse de performance des pouvoirs publics, manifeste et largement incontestée, fait face à une augmentation implicite ou explicite des dépenses. En termes économiques, l'efficacité des prestations publiques ne cesse de diminuer. Une réalité évidemment dramatique lorsque l'Etat représente plus de 50% de la création de valeur brute du pays, et plus encore quand on sait que l'efficacité des économies émergentes va croissant partout dans le monde! Cette perte d'efficacité résulte d'une impossible compromission politico-sociétale dans un processus de redistribution en vertu duquel on ne sait plus du tout en fin de compte qui paye qui et qui reçoit quoi de qui.

Conséquence de l'économie de privilèges allemande, près de 60% des électeurs vivent désormais directement ou indirectement de l'Etat: bénéficiaires de l'aide sociale, retraités, chômeurs, titulaires de bourse, secteur minier, agriculture, sylviculture, pêche, politiciens, fonctionnaires de parti, sans oublier bien sûr l'ensemble de la fonction publique. Deux sources viennent alimenter cette gigantesque machine, les plus hauts salaires d'aujourd'hui d'un côté, et les générations futures de l'autre. Quelque 10% des contribuables les mieux rétribués génèrent 55% des recettes fiscales ponctionnées sur le revenu. La partie inférieure de l'échelle des salaires (50%) ne participe qu'à hauteur de 5% à ces mêmes recettes, tandis que la tranche des salaires les plus bas (20%) ne paie pratiquement

rien. La classe moyenne inférieure (encore) active est soumise en revanche à de lourdes déductions sociales ainsi qu'à une TVA relevée à nouveau tout récemment; au final donc, le ménage moyen allemand a probablement subi une véritable perte de revenus au cours des dernières années.

Selon les données de la Bundesbank – source au-dessus de tout soupçon en la matière –, l'endettement public implicite, autrement dit les engagements de prévoyance que l'on omet sciemment de comptabiliser dans le budget de l'Etat, représente quelque 2,5 fois le produit intérieur brut du pays. Ce qui, conjugué à la dette publique accumulée jusqu'ici par l'Etat fédéral, les länder et les communes, se traduit par un fardeau incommensurable et quasi impossible à rembourser, appelé à grever les générations futures.

Des fraudeurs à tous les niveaux

L'affaire Zumwinkel a soulevé une vague d'indignation à travers toute l'Allemagne. Une indignation suscitée par ces top managers qui, en dépit d'une situation patrimoniale et salariale déjà confortable, en veulent manifestement encore plus et privent l'Etat d'une partie de ses recettes fixées par la loi. Les personnalités de haut rang se doivent d'être des modèles, argue-t-on, car on ne saurait exiger des simples salariés qu'ils soient honnêtes, si ceux qui se trouvent au sommet de l'échelle sociale peuvent danser sur le ventre de l'Etat.

Appréhendée sous l'angle idéaliste, l'argumentation est logique, mais à la lumière de la réalité, il convient de la relativiser. Car cette catégorie de simples et honnêtes salariés n'existe pas en Allemagne, ou en tout cas pas dans une proportion à même de justifier une vague d'indignation frisant la levée en masse. Selon des estimations fondées sur des données scientifiques, près de 25% des Allemands travaillent régulièrement au noir, et 54% ont régulièrement recours à des biens ou services issus de l'économie souterraine. Or, qui dit «économie souterraine», dit contournement des déductions sociales et de l'assujettissement à la TVA. Cette économie clandestine représente environ 1/6 du produit intérieur brut officiel, ce qui fait d'elle l'une des branches économiques les plus importantes de notre voisin d'outre-Rhin. A titre de comparaison, l'agriculture, secteur subventionné s'il en est, ne contribue qu'à hauteur de 0,8% au PIB allemand.

L'attitude des Allemands si prompts à l'indignation devant cette forme de fraude fiscale est elle aussi intéressante: deux tiers de nos voisins considèrent le recours à des services issus de l'économie parallèle comme une infraction mineure, et la prestation de services au noir n'est qu'une peccadille pour près de 40% d'entre eux. Par contre, ils ne sont que 18% à juger que le manque d'honnêteté dans l'établissement de la déclaration d'impôt est excusable, ce qui ne doit pas être sans lien avec la faible proportion de contribuables payant un véritable impôt. Il s'agit là d'autant d'informations sur un domaine de l'économie politique fort peu étudié, à découvrir – parmi d'autres – dans un article de l'économiste autrichien

Friedrich Schneider, intitulé «Shadow Economies and Corruption all over the World: What Do We Really Know?» ou «Économie souterraine et corruption à l'échelle mondiale: que savons-nous vraiment?».

On peut remettre en cause certaines conclusions sur l'état de l'économie souterraine, mais fondamentalement, cela ne change pas grand-chose: le fait est que la «réalité» idéale officielle cohabite avec une deuxième réalité aux apparences nettement moins réjouissantes. Car à cette économie souterraine s'ajoute encore une zone grise, dans laquelle la fraude fiscale s'exerce pour ainsi dire sous une forme inversée: c'est la fraude aux prestations sociales, partiellement imputable bien sûr à ceux-là même qui participent à l'économie souterraine. Et si l'on ajoute encore au nombre des bénéficiaires de prestations indues une partie de la classe politique au pouvoir – classe politique qui, en Allemagne, s'est nettement plus centrée sur elle-même qu'en Suisse par exemple, autrement dit coupée des citoyens – et que l'on tient également compte des prestations subventionnées que personne n'a jamais sollicitées, alors cette deuxième réalité allemande apparaît comme une machine qui, à tous les niveaux, pousse ses citoyens dans une zone grise.

Invoquer le fondement démocratique des lois sur lesquelles reposent ces structures vides, autrement dit se référer à la notion d'Etat de droit en général, n'est pas d'un grand secours. Car en l'absence d'une véritable limite à l'imposition fiscale et à l'économie de l'endettement – comme l'exemple de l'Allemagne l'illustre fort bien –, un Etat de droit démocratique peut clairement basculer dans un mode dans lequel il semble n'y avoir aucune chance de réunir une majorité démocratique permettant de retrouver le sens de la mesure. Les promesses irréflechies de prestations de prévoyance surdimensionnées au profit des retraités actuels et aux dépens des citoyens encore à naître montrent le peu de poids de l'argument démocratique, respectivement la compromission amoralisée à laquelle peut conduire une démocratie sans aucun garde-fou.

L'argument de la légalité n'est pas d'une plus grande aide. On ne saurait oublier si vite la funeste volte-face du théoricien du droit Carl Schmitt (1888-1985) qui, d'une habile distinction entre légalité et légitimité, est passé à un totalitarisme inconditionnel, fondé sur une légalité justifiée uniquement dans les formes. Tout démocratique et légal que soit son fonctionnement, un système qui s'adonne à une autodestruction financière perd le droit à la légitimité. En tout état de cause, la différence entre la destruction physique héritée du totalitarisme et la destruction du fondement matériel que la sociale-démocratie allemande laissera derrière elle est toute relative.

Légitime défense

La déconstruction du modèle de l'Etat social allemand (auquel cum grano salis s'ajoutent évidemment les modèles français, italien et j'en passe) en tant qu'objet

contraire à l'intérêt général, autodestructeur et en fin de compte illégitime, jette les bases d'une argumentation qui va bien au-delà des querelles interlégalistes. Comme chacun sait, du côté des pays receveurs d'argent non fiscalisé, on cherche par tous les moyens à justifier la légalité de cette pratique. On dispose ainsi en Suisse d'une abondante littérature sur la distinction entre la simple soustraction fiscale et la fraude fiscale qualifiée. Cette dernière, c'est bien connu, n'est en rien couverte par le secret bancaire lorsqu'il est question d'échange d'informations avec les autorités étrangères. De leur côté, les Liechtensteinois mis sous pression invoquent l'autonomie juridique de la fortune en vertu du droit sur les fondations et tentent ainsi de créer une légitimité censée l'emporter sur la légalité du droit fiscal allemand.

Or opposer la légalité à la légalité n'est pas sans écueil. Dans l'histoire du droit, la raison du plus fort a souvent été la meilleure, légalité et pouvoir étant étroitement corrélés. C'est dire que les efforts fondés sur la pensée légaliste ne sauraient suffire. Quelle que soit la manière dont les juristes de Vaduz pourraient prouver la légalité liechtensteinoise, l'accusation de «recel» adressée par l'Allemagne à la Principauté restera inchangée. Cette remarque vaut également pour la position traditionnellement défendue par la Suisse. En effet, l'autorité fiscale allemande se préoccupe peu de savoir que la distinction entre soustraction et fraude fiscale nous convient au plus haut point (notamment pour ce qui est des retombées fiscales): à ses yeux, il ne peut y avoir en matière d'impôts que le paiement totalement juste ou la fraude totalement répréhensible. Penser sur un mode légaliste, c'est tendre vers «l'attitude de l'inconditionnel»...

Il est plus judicieux de ranger d'emblée le versement d'impôts à une structure telle que l'Etat allemand dans la catégorie des paiements malheureusement inévitables en faveur d'«organisations» sui generis existantes et dont on pourrait difficilement se passer, mais qui ne reposent sur aucune justification profonde. Ce n'est qu'au travers de cette ligne d'argumentation que la tentative visant à rendre le paiement de l'obole un tant soit peu supportable via quelques «omissions» perd le stigmate de l'illégalité. Un point sur lequel il conviendra de revenir. Avant cela, il s'agit de réfuter une objection qu'une autre catégorie de réalistes pourrait émettre: d'aucuns soutiendront en effet que si l'Allemagne et un bon nombre d'autres Etats d'Europe continentale se trouvent incontestablement dans une position délicate liée à leur politique financière et à leur modèle d'Etat social, l'objectif visant à faire régner enfin la paix sur ce continent guerrier est tellement plus important, que tout et tous – contribuables compris – doivent se conformer à la structure en place, au demeurant efficace pour ce qui est du maintien de la paix. Dans cette logique, il convient de considérer les Etats sociaux à bout de souffle comme un pis-aller et de les financer en conséquence; il n'y a pas d'alternative à cela, en dehors du carnage réciproque, largement pratiqué dans l'Histoire. Cette argumentation est notamment celle des défenseurs et adeptes de l'intégration européenne, ce qui explique d'ailleurs leur opposition ouverte ou tacite à des concepts tels que le secret bancaire suisse.

Les solutions de deuxième choix sont souvent inéluctables, le pragmatiste doit bien le reconnaître. Reste que l'argumentation s'effondre s'il s'avère qu'à terme, le noble objectif d'une cohabitation paisible sur le continent européen est justement mis en péril par les impossibles compromissions de l'Etat social et la politique financière délirante des différents Etats. Les deux cartes un peu particulières de l'Europe représentées ci-dessous éclaireront peut-être ce raisonnement. La première indique le degré d'endettement des différents pays du Vieux Continent. Cet endettement inclut les déficits accumulés, directement visibles dans la comptabilité nationale, ainsi que les dettes non inscrites, issues de la construction du système social.

Taux d'endettement réel en Europe



N.B.: endettement implicite et explicite des Etats en % du PIB

Source: seco / la vie économique (1995)

La deuxième carte montre le degré de prévoyance – ou plutôt d'imprévoyance – de chaque Etat européen face à l'immense défi posé par l'absence de relève démographique.

Taux de couverture de la prévoyance



N.B.: avoirs de prévoyance en % du PIB (2005)

Source: OCDE

Il faut une dose de foi confinant à l'idéalisme aveugle pour considérer une telle constellation comme durable. Il est en effet hautement probable que la partie surendettée de l'Europe – l'Allemagne, la France et l'Italie, soit le noyau historique de l'UE – tentera de contraindre le reste de l'Europe à une harmonisation de la politique financière dans le but d'assurer le maintien de la structure actuelle et du pouvoir de son élite politique. Ce qui est aujourd'hui une politique de gauche populiste agressive à l'encontre des paradis fiscaux, prendra demain la forme d'une confrontation continentale touchant à l'essentiel. Et cela pourrait se produire plus rapidement qu'il n'y paraît, tant il est vrai que la concurrence des économies émergentes en marge du modèle social européen corrode de plus en plus les structures obsolètes. Le glissement à gauche observé en Allemagne, à l'intérieur comme à l'extérieur du gouvernement, peut d'ailleurs être interprété comme le premier signe d'un tel changement de paradigme dans la cohabitation européenne.

Il faut se rendre à l'évidence: dans ces conditions, le contenu matériel de la liberté de propriété – l'un des plus importants droits fondamentaux de l'individu – est sérieusement menacé à moyen ou long terme. La probabilité que des mesures confiscatoires soient prises à l'encontre de ceux qui disposeront (encore) d'un patrimoine doit être considérée comme forte pour la génération actuelle et plus encore pour la génération suivante. Le modèle social européen impose à ses citoyens une solution collective au problème de la prévoyance, mais il est construit de telle manière que non seulement il ne peut que manquer cet objectif mais qu'il mettra également en péril la propriété. Dès lors, est-ce vraiment si aberrant et si immoral que de chercher à contourner au moins en partie ce désastreux modèle

contraignant? L'idée de la légitimité n'est pas étrangère au concept de droit d'urgence et de légitime défense. Et en fin de compte, c'est dans ce concept que nous rangeons les efforts visant à se soustraire partiellement à la mainmise actuelle et potentielle des artisans du désastre de la politique financière et de l'Etat social. Le procédé s'impose comme légitime d'un point de vue supérieur.

Stratégies d'évitement

Celui qui, moyennant un peu de bon sens et de clairvoyance, entend tirer son épingle du jeu de la confrontation programmée entre la catastrophe transgénérationnelle de la dette collective et le besoin de conservation transgénérationnelle de la fortune individuelle, doit bien réfléchir à sa manière d'agir. Il existe en effet des solutions qui sont parfaitement acceptables même au regard du droit allemand en vigueur, d'autres qui enfreignent le droit allemand mais sont légales sous d'autres juridictions (on retrouve ici le concept de «légalité contre légalité»), et d'autres enfin qui sont inadmissibles à tout point de vue. Nous allons tenter ci-après de systématiser quelque peu les différentes approches et de mettre en évidence leurs avantages et inconvénients respectifs.

On peut commencer par établir une distinction entre les stratégies d'évitement physiques et virtuelles. Pour échapper au modèle social allemand, la solution la plus radicale reste évidemment l'émigration, légalisée dans toute l'Allemagne depuis la chute du Mur de Berlin. Le procédé est d'ailleurs largement utilisé à l'heure actuelle, et la Suisse s'impose comme l'une des premières destinations pour ceux qui font ce choix. A ce titre, elle profite d'une part de l'arrivée d'une main-d'œuvre hautement qualifiée à qui le spectre des taux d'imposition progressifs allemands semble tout simplement intolérable, et d'autre part de l'établissement de retraités fortunés auxquels certains cantons alpins permettent de goûter aux délices d'une imposition fiscale forfaitaire, basée sur un volume de dépenses minimum. Par contraste, le régime fiscal anglais des «résidents non domiciliés» s'offre non seulement aux retraités mais également aux personnes actives, sachant que le Premier ministre actuellement en poste, Gordon Brown, a pris une première mesure d'assouplissement afin que le fisc britannique (lui aussi dans le besoin...) puisse accéder plus facilement à cette «denrée essentielle». Ce dernier point renvoie à la problématique générale posée par l'établissement dans des zones dotées de régimes spéciaux; cette solution rend le migrant dépendant du bon vouloir des autorités en place, d'autant que la fortune attire forcément les convoitises, a fortiori quand il y a traitement de faveur.

L'alternative est donc de mettre le cap sur des pays qui n'accordent aucun privilège particulier, mais où le régime d'imposition est généralement très léger voire inexistant. La palette géographique va de la Russie (taux d'imposition forfaitaire de 13%!) aux Bermudes, en passant par Dubaï et Monaco. Mais là aussi, les avantages financiers évidents sont tout de même assortis de certains inconvénients de poids: restrictions à l'immigration, prix des terrains élevés, incertitudes quant à la stabilité

politique, problèmes de qualité de vie et cætera. Il ressort du reste que les personnes domiciliées dans de véritables paradis fiscaux en sont souvent réduites à vivre comme des nomades, certes privilégiés, vagabondant entre les différents domiciles secondaires tout aussi ruineux qu'ils entretiennent aux quatre coins du monde. Pourquoi cela? Parce que la vie dans les paradis fiscaux est fréquemment d'un mortel ennui et que l'on s'y heurte notamment à des barrières linguistiques. L'appel du monde réel se fait entendre. L'économie fiscale conduit alors souvent à s'entourer d'une véritable cour – avec tout ce que cela suppose de conséquences négatives –, allant des courtisans dévots des family offices au service de sécurité digne d'un vrai palace.

L'entrepreneur peut quant à lui organiser sa fuite physique par paliers pour ainsi dire, en déplaçant progressivement des parties de son entreprise dans des régions du monde qui offrent et semblent devoir continuer d'offrir des conditions-cadres plus attrayantes que celles du siège allemand. C'est bel et bien la manière la plus intelligente de diversifier le risque systémique lié au domicile: la concurrence mondiale pour les capacités de production fonctionnera encore à coup sûr dans 50 ans et l'emportera donc largement sur tous les efforts consentis par de hautes organisations cartellaires fiscales telles que l'OCDE. Nous considérons d'ailleurs que les délocalisations d'emplois des entreprises européennes vers les pays émergents sont en grande partie dues à ce type de considérations et ne résultent pas uniquement des écarts de salaires. De toute évidence, les délocalisations d'emplois ne présentent pas que des avantages. Ainsi, aussi bien la recherche et le développement que le marketing – autant de secteurs que l'on souhaiterait garder sous contrôle –, se retrouvent souvent trop déconnectés de la production, la cohésion au sein de l'entreprise devenant du coup un véritable défi pour le management. Il suffit d'emprunter la ligne aérienne Francfort-Pékin pour s'en convaincre.

Lever le camp et aller voir ailleurs – qu'on le fasse personnellement ou à travers son entreprise – suppose des moyens financiers considérables, ce qui en fait une stratégie d'évitement réservée aux riches. En outre, un déménagement physique, qu'il soit effectué au plan personnel ou «seulement» via une délocalisation d'entreprise, laisse toujours un arrière-goût amer. Car au-delà des nombreux attraits de la mondialisation, il y a tout un ensemble de choses appelées «sentiment d'appartenance nationale», «loyauté», «terroir», «famille», «amis» ou «réseaux», soit autant d'éléments territorialement ancrés dans la fonction d'utilité individuelle. C'est pourquoi même quand il apparaît évident et indéniable que la partie productive d'une population est menacée dans son existence matérielle, on attend souvent très longtemps avant d'en venir à cette solution ultime et quasi irréversible. Trop longtemps peut-être.

La délocalisation de la fortune

Dès lors que l'argent et les capitaux offrent la possibilité d'opérer avec une relative facilité une séparation entre la présence physique d'une personne et les placements de sa fortune, les stratégies d'évitement virtuelles s'avèrent nettement plus prisées que les déménagements. La punissabilité de telles pratiques est directement fonction de la capacité quasi illimitée qu'ont l'argent et les capitaux de déplacer la fortune. A noter toutefois que si la mobilité physique a profité de la chute du Mur de Berlin, le législateur allemand, et derrière lui son homologue européen, ont érigé de nouveaux remparts à la circulation d'argent et de capitaux. Du coup, celui qui se fait «pincer» avec plus de 10'000 euros se voit contraint d'en expliquer la provenance.

L'avantage offert par toutes les stratégies d'évitement virtuelles saute aux yeux: il n'y a pas besoin de déménager soi-même. En cas d'effondrement du système, autrement dit si le désastre de la politique financière et de l'Etat social rencontre une fin brutale, on dispose ainsi d'une sorte de bas de laine «en dehors du système», que ce soit pour soi-même ou, dans une optique transgénérationnelle, pour ses descendants. Mais encore faut-il qu'il reste effectivement un lieu «en dehors du système», que les placements opérés aient conservé leur valeur, et que l'on n'ait pas été reconnu entretemps coupable de violation de la législation fiscale. L'affaire est donc des plus hasardeuse. Dès lors, le fait que tant d'Européens choisissent encore et toujours de constituer par ce biais une épargne individuelle externe au système témoigne de la profonde méfiance que suscitent (à juste titre) les institutions domestiques en place.

Une chose est sûre: le désir de réaliser des économies fiscales n'explique pas à lui seul le recours aux stratégies d'évitement virtuelles. Car en plus des risques cités, ce procédé s'accompagne d'inconvénients tout à fait concrets. Ainsi, l'argent mis de côté ne pourra que difficilement être réintroduit dans le circuit économique officiel, ou alors au prix d'importants sacrifices, les coûts de structuration de la fortune (autorités, avocats, conseils de fondation, etc.) sont considérables, et la gestion active des éléments de la fortune est très limitée, de par la nécessité d'agir à couvert. Par extension, cela signifie que le contournement de la charge fiscale existante n'est pas un but en soi, mais seulement un moyen d'atteindre un objectif bien plus important: constituer une épargne en dehors du système.

Quelles sont les possibilités pratiques, quels en sont les avantages et les inconvénients? Commençons avec les lingots d'or que l'on enterre à la cave. Pour ce qui est de la conservation de valeur, la solution n'est pas si stupide que ça. Car en cas d'effondrement des systèmes monétaires, l'or voit son prix grimper en flèche, comme la crise du crédit actuelle le montre une fois de plus. Toutefois, au-delà des risques «classiques» liés au dépôt de valeur à domicile, le danger que la cave soit un jour incorporée au système – la menace de razzia donc – est selon nous trop grand. Mieux vaut dès lors opter pour un coffre à l'étranger.

Une des solutions serait au fond de transférer pleinement, autrement dit sans aucune réserve juridique, la propriété de certains éléments de la fortune à une tierce personne (en dehors de son propre système fiscal), dans l'optique de pouvoir se les réapproprier en cas de besoin. Ce serait là une véritable forme de fiduciaire. Le système de paiement «hawallah» pratiqué dans une partie du monde arabe fonctionne sur ce principe de relation de confiance totale. Mais dès que le rapport fiduciaire est structuré sous une forme ou sous une autre, que ce soit une fondation liechtensteinoise ou un trust anglo-saxon, cette solution perd l'intérêt conféré par l'aliénation totale vis-à-vis du propriétaire d'origine, et c'est précisément là son talon d'Achille. Dans le cas du Liechtenstein, cette faiblesse s'est avérée un piège pour les clients des sociétés fiduciaires. L'industrialisation de la relation fiduciaire requiert des listings et des données informatiques, et produit son lot de complices – un véritable eldorado pour les services secrets.

La solution helvétique est la plus légère qui soit et s'avère également la forme de dépôt de valeur en dehors du système la moins délicate juridiquement. La Suisse s'occupe uniquement de l'application de son propre droit, rejette ce qui revêt un caractère criminel au regard de sa propre législation, et garantit en outre qu'aucune complicité active n'est fournie pour enfreindre le droit étranger. Ça s'arrête là. Nul besoin de structures d'appoint telles que fondations ou trusts: le propriétaire reste le propriétaire, et le tout est parfaitement légal au plan helvétique. Dès lors qu'en Suisse, la simple soustraction fiscale ne constitue pas une infraction pénale, au même titre que l'adultère par exemple ne relève pas du code pénal comme dans le droit saoudien, il n'y a pas de véritable angle d'attaque possible d'un point de vue légaliste. La différence de droit entre la Suisse et le reste de l'Europe est en outre astucieusement protégée par la législation internationale, que ce soit au travers de conventions de double imposition, de l'accord sur l'imposition des revenus de l'épargne ou de la convention de Schengen. A l'évidence, cette reconnaissance implicite de la conception helvétique de la légalité fiscale n'est pas dénuée de valeur.

La Suisse saura-t-elle résister?

Seulement voilà: la confrontation de conceptions juridiques est aussi affaire de pouvoir. Le secret bancaire suisse est ce que veulent en faire ou le prix que sont prêts à payer pour lui le législateur suisse – autrement dit le Parlement et derrière lui, le peuple en tant qu'instance référendaire – et en première ligne, le gouvernement et l'administration fédérale.

Mais il ne faut pas se bercer d'illusions sur ce point. D'une part, l'Europe dispose d'un potentiel de chantage considérable, lequel ne tardera pas à s'exercer si lors de la prochaine visite en Suisse d'Angela Merkel, le dossier de l'aéroport de Zurich devait être abordé conjointement à celui du secret bancaire. En outre, d'autres mesures bien plus conséquentes, touchant notamment à l'industrie

d'exportation helvétique, sont parfaitement envisageables. Il y a longtemps que le style d'outre-Rhin relève de «l'attitude de l'inconditionnel»...

D'autre part, il faut savoir qu'un large pan de l'administration fédérale et de l'élite politique n'est pas si éloigné intellectuellement de ce que l'on a évoqué ci-dessus comme le «désastre de la politique financière et de l'Etat social». En effet, la Suisse, au demeurant plutôt préservée, n'échappe pas totalement à ce phénomène, ni à la *nomen-klatura* qui entend favoriser cette structure ou tout au moins la maintenir. Au surplus, cette élite politique ne veut pas se mettre à dos l'Union européenne dans son ensemble, car elle voit en fin de compte son salut dans cette structure supérieure, qui n'est pas aussi désespérément provinciale que son homologue confédérale.

Le gouvernement suisse actuel, qui se voit privé d'un soutien politique total depuis décembre 2007 – et ce pour la première fois depuis longtemps –, est noyauté par de telles forces. On sait par ailleurs que plus de 80% de la population helvétique est favorable au secret bancaire. Un échec patent du gouvernement sur cette question stratégique et décisive pour l'avenir du pays pourrait donc conduire au scénario que tout un chacun redoute: la prise de la majorité par une seule et même force politique. Et comme cette crainte est largement répandue, le dossier du secret bancaire a plus de chances d'être soutenu que ce qu'un examen superficiel de la composition du gouvernement pour-rait laisser supposer. Car la clarté de la volonté populaire doit forcément être interprétée comme le signe que le citoyen a conscience de l'importance de l'enjeu. Trahir des millions d'Européens qui ont fait et font encore ce qu'il faut pour préserver leurs droits en tant que personnes économiques et qui s'en remettent pour cela à la Suisse, divulguer leurs noms à des fins de criminalisation et de poursuites par des instances judiciaires allemandes ou autres: ce sont là des outrages auxquels la république des Alpes ne survivrait pas. En définitive, ces millions d'Européens montrent que «l'économie en dehors du système» telle que pratiquée en Suisse ne s'adresse pas seulement aux riches, mais aussi et surtout à la classe moyenne active. C'est elle qu'il s'agit avant tout de protéger.

Deux éléments s'avéreront déterminants. Premièrement, la Suisse et son gouvernement doivent s'atteler à définir leurs options véritablement stratégiques. «L'abdication» et le «système D» ne sont pas les seules alternatives. En son temps, nous avons esquissé dans les colonnes de ce Commentaire d'investissement la possibilité d'un développement de la place financière suisse dans le sens d'une structure de trust collective, via la négociation d'un accord avec l'UE («tax-ruling») préservant l'anonymat des clients bancaires. L'idée lancée à l'époque mériterait peut-être d'être réexaminée, et il y aurait certainement encore d'autres possibilités à explorer.

Deuxièmement, tout dépendra de l'attitude avec laquelle on s'engagera dans cette épreuve de force avec notre voisin du Nord. Invoquer la légalité dans son

interprétation suisse ne suffira pas. Au lieu de cela, il faudra soutenir une position claire vis-à-vis d'un système qui entend priver ses citoyens d'une prévoyance adéquate. Opter pour une défense sans équivoque en faveur du contenu matériel de la liberté de propriété, montrer une conviction absolue que ce point de vue est moralement supérieur.

Il conviendra donc en avril de recevoir Madame Merkel avec le respect dû à la représentante d'un puissant voisin de notre pays, mais en gardant à l'esprit que cette dame de pouvoir est administratrice du désastre de la politique financière et de l'Etat social. Dans cet état d'esprit, on ne saurait commettre d'erreurs.

A une époque – indubitablement plus sombre – de l'Histoire suisse, le conseiller fédéral Obrecht écrivait à ses compatriotes inquiets: «Nous autres Suisses n'irons pas nous prosterner à l'étranger.» Voilà une phrase de bienvenue que l'on souhaiterait voir prononcée sur le tapis rouge par le président de la Confédération actuel, si féru d'histoire.



LIBERALES INSTITUT

Impressum

Liberales Institut
Seefeldstrasse 24
8008 Zurich, Suisse
Tel.: +41 (0)44 364 16 66
Fax: +41 (0)44 364 16 69
libinst@libinst.ch

Ce rapport a été publié une première fois par Wegelin & Co. Banquiers Privés (Commentaire d'investissement no 255 du 17 mars 2008). Le Liberales Institut remercie l'auteur pour l'aimable autorisation de le republier.

Toutes les publications du Liberales Institut sont disponibles en ligne sur www.libinst.ch.

Disclaimer

Le Liberales Institut ne prend aucune position institutionnelle. Toutes les publications et communications de l'Institut contribuent à l'information au débat. Elles reflètent les opinions de leurs auteurs et ne correspondent pas nécessairement à l'avis du Conseil de fondation, du Conseil académique ou de la Direction de l'Institut.

Copyright 2008, Konrad Hummler.